



RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00701
Numéro SIREN : 351 471 198
Nom ou dénomination : MARION METALLERIE

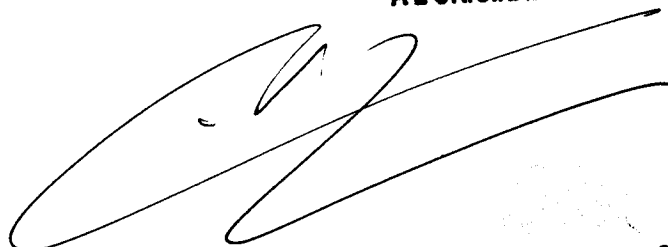
Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2013 sous le numéro de dépôt 2757

MARION MÉTALLERIE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 219.080 euros
Le Pont Boeuf
35135 CHANTEPIE

RCS RENNES 351 471 198

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

2757



893701

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 19 FÉVRIER 2013**

L'an deux mil treize,

Le dix-neuf février à seize heures,

Le soussigné, Monsieur Patrice Le Blevenec, agissant en qualité de représentant légal de la société ASP, Société par Actions Simplifiée au capital de 204.900 euros, dont le siège social est à Bain-de-Bretagne (35470) – ZA Château Gaillard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 499 271 351, ladite société ASP associée unique de la société MARION MÉTALLERIE,

I - A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la société, Monsieur Patrice Le Blevenec a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2012, et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les documents ont été tenus au siège social à la disposition du Commissaire aux comptes dans les délais légaux.

Monsieur Patrice Le Blevenec, es qualité, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 août 2012.

II - A PRIS LES DÉCISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Lecture du rapport de gestion du Président ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2012 ;
- Examen et approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce ;
- Quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat ;
- Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant en remplacement des Commissaires aux Comptes actuels de la société ;
- Pouvoirs à conférer.

SEPTIÈME DÉCISION

L'Associée unique, après avoir entendu lecture du rapport du Président, et prenant acte de la démission de Monsieur Hervé Depouez de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire et de la démission de Monsieur Thierry Leprince de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, et donc de la cessation de leurs fonctions, décide de nommer en remplacement, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs :

- la SA Cabinet Leprince et Associés
dont le siège social est à Rennes cedex 2 (35201) - 1 rue d'Espagne
en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire;
- Monsieur Fabrice Piaud
domicilié à Rennes cedex 2 (35201) - 1 rue d'Espagne
en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Le Cabinet Leprince et Associés et Monsieur Fabrice Piaud ont déclaré par avance accepter leurs fonctions respectives de Commissaire aux Comptes titulaire et de Commissaire aux Comptes suppléant et ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de les empêcher l'exercice de telles fonctions.

HUITIÈME DÉCISION

En conséquence de ce qui précède, l'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prescrites par la loi et signer toutes déclarations et demandes d'inscription modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés.

CLÔTURE

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par Monsieur Patrice Le Blevenec, représentant légal de l'associée unique.